

LOI CANADIENNE SUR LES JUSTES MÉTHODES D'EMPLOI

MODIFICATION TENDANT À INTERDIRE LA DIFFÉ-
RENCIATION À CAUSE DE L'ÂGE

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill n° C-11 tendant à modifier la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi (Différenciation suivant l'âge).

Des voix: Explications!

M. Howard: La loi actuelle, monsieur l'Orateur, prescrit qu'aucun employeur, relativement à l'emploi, ni aucun syndicat, relativement à l'admission des membres, n'établiront, contre des personnes, de distinctions tenant à diverses raisons. Le présent bill a pour objet d'ajouter une autre raison, c'est-à-dire l'âge, à moins que l'âge ne soit une condition professionnelle imposée de bonne foi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

MODIFICATION TENDANT À ÉTENDRE L'APPLI-
CATION DE LA MESURE À LA
FONCTION PUBLIQUE

M. Frank Howard (Skeena) demande à déposer le bill n° C-19, tendant à modifier la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi (Dispositions liant la Couronne).

Des voix: Expliquez!

M. Howard: Le bill a pour but de rendre applicable à la Couronne les dispositions de la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi pour ce qui est de l'emploi dans le service public.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LES FINANCES

DISPOSITION RELATIVE À L'IMPRESSION EN
ANGLAIS ET EN FRANÇAIS DE CERTAINS
EFFETS NÉGOCIABLES

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm) demande à présenter le bill n° C-13, bill concernant l'impression, en anglais et en français, de certains effets négociables.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Pigeon: Le présent bill, qui renferme des dispositions relatives à l'impression en anglais et en français de certains effets négociables, est conforme aux principes établis par la loi sur la Banque du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

[M. Argue.]

LES DRAPEAUX DU CANADA

MESURE TENDANT À DOTER LE CANADA D'UN
DRAPEAU NATIONAL

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska) demande à présenter le bill n° C-14 relatif aux drapeaux du Canada.

Des voix: Expliquez-vous!

(Texte)

M. Boulanger: Le but de ce projet de loi, monsieur l'Orateur, est de doter le Canada d'un drapeau national distinctif.

(Traduction)

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MODIFICATION RELATIVE À L'IMPRESSION EN
ANGLAIS ET EN FRANÇAIS DE CERTAINS
EFFETS NÉGOCIABLES

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska) demande à présenter le bill n° C-15 tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

Des voix: Expliquez-vous!

(Texte)

M. Boulanger: Le but de ce projet de loi, monsieur l'Orateur, est d'obtenir l'impression des chèques et des effets négociables du gouvernement du Canada dans les deux langues officielles.

(Traduction)

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MODIFICATION CONCERNANT LE RAJUSTEMENT
DE LA REPRÉSENTATION À LA CHAMBRE
DES COMMUNES

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à présenter le bill n° C-16 tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) en ce qui concerne le rajustement de la représentation à la Chambre des communes.

Des voix: Expliquez la mesure.

M. Fisher: La mesure permettra de charger une commission de s'occuper du remaniement de la carte électorale.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)